

Montréal, le 21 décembre 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur)
Association Hôtellerie Québec et Association Restauration Québec
(AHQ-ARQ)
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques
(RTIEÉ)

**Objet : Demande d'approbation des Normes de conduite de Transport
Dossier de la Régie : R-4162-2021**

Cher confrère,

Le 15 décembre 2022, le Transporteur dépose, comme pièce [B-0052](#), ses commentaires sur les rapports de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (l'IGOPP) dans le dossier mentionné en titre.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de la preuve déposée au soutien de la demande du Transporteur et des rapports de l'IGOPP, la Régie juge qu'une audience n'est pas requise. Le traitement du dossier se poursuivra donc par voie de consultation.

À cette fin, elle fixe les échéances suivantes pour le traitement du dossier :

16 janvier 2023, 12h	Dépôt des commentaires de l'AHQ-ARQ, du RTIEÉ et de toute autre personne intéressée, le cas échéant
23 janvier 2023, 12h	Dépôt des réponses du Transporteur aux commentaires de l'AHQ-ARQ et du RTIEÉ et des personnes intéressées, le cas échéant

Par ailleurs, la Régie informe le Transporteur qu'elle reconnaît les statuts d'experts tel que demandé dans la pièce [B-0031](#).

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd